

Dossier suivi par Aurore CAZENAVE
Responsable du service périscolaire
Tél : 06.42.51.68.16 / 05.59.53.50.05
enfance@ville-pontacq.fr

Objet : Rentrée scolaire 2023/2024

Madame, Monsieur, Chers parents,

Les services de la mairie travaillent de concert avec l'équipe éducative pour préparer au mieux la prochaine rentrée qui aura lieu le lundi 4 septembre 2023. Pour éviter aux familles de remplir plusieurs fois les mêmes renseignements, la mairie et l'école ont fait le choix de mutualiser un maximum de documents. Certains sont à renseigner en ligne sur l'espace famille et d'autres sont à retourner à la mairie, sous format papier ou par mail.

Il est indispensable que chaque famille prenne le soin de compléter ou de mettre à jour ses renseignements (données de la famille et de l'enfant) sur le portail famille avant le 11 août prochain, que leur enfant fréquente ou pas le service périscolaire.

Cette étape est indispensable pour que l'école et le service périscolaire puissent se fier à des données à jour (notamment les numéros de téléphone, les personnes autorisées à venir chercher l'enfant, etc.).

Merci de nous retourner par courrier (à la mairie) ou par mail (enfance@ville-pontacq.fr), l'ensemble des pièces demandées ci-dessous **au plus tard le 11 août prochain**.

- Copie de toutes les pages vaccinales du carnet de santé.
- Copie de l'attestation d'assurance extra-scolaire (responsabilité civile + individuelle accident).
- Fiche d'urgence (*disponible en téléchargement sur [www.ville-pontacq](http://www.ville-pontacq.fr) Rubrique enfance/enseignement public*)
- Droit à l'image + charte internet (*disponible en téléchargement sur [www.ville-pontacq](http://www.ville-pontacq.fr) Rubrique enfance/enseignement public*)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

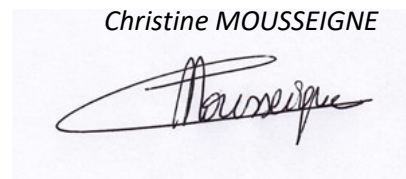
Suivant les cas :

- Autorisation de prélèvement SEPA + RIB (*pour celles et ceux qui ne sont pas déjà en prélèvement automatique et qui choisissent ce mode de règlement*) (*disponible en téléchargement sur [www.ville-pontacq](http://www.ville-pontacq.fr) Rubrique enfance/enseignement public*)
- Pour les parents séparés : coordonnées des 2 parents ayant l'autorité parentale (*sur le portail*), modalités d'exercice du droit de garde (*copie de la partie de l'ordonnance du juge le précisant*).

J'attire particulièrement votre attention sur la nécessité absolue de respecter les délais de réservation des différents services périscolaires (**via le portail famille**). Le respect de cette règle est primordial au bon fonctionnement du service et à l'accueil de vos enfants en toute sécurité.

Je vous souhaite, à vous et à vos enfants, de profiter pleinement de ces deux mois d'été et je vous donne rendez-vous à la rentrée.

L'adjointe à l'enfance et à la jeunesse,
Christine MOUSSEIGNE




INFORMATIONS PRATIQUES

✓ Contacts

- Portable de la directrice : 06.42.76.10.33 (signalement des absences et éventuels retards par SMS)
- Portable du périscolaire : 06.42.51.68.16 (signalement des absences par SMS)

✓ Horaires et tarifs

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h30/8h30	7h30/8h30	PONT DU TONKIN	7h30/8h30	7h30/8h30
8h30/12h	8h30/12h		8h30/12h	8h30/12h
12h/13h30	12h/13h30		12h/13h30	12h/13h30
13h 30/16h	13h 30/16h		13h 30/16h	13h 30/16h
16h/17h (élémentaire)	16h/18h30		16h/17h (élémentaire)	16h/18h30
16h/18h30			16h/18h30	

 Garderie  Temps scolaire  Cantine  Etude surveillée (du CE1 au CM2)

Cantine : 4 € (Pontacqais), 5 € (extérieurs), et 0,75 € (PAI-allergies alimentaires). Possibilité de demande de prise en charge partielle des frais de restauration scolaire auprès du conseil départemental, via l'assistante sociale de secteur.

Etude surveillée : 1,60 €. Groupe limité en nombre.

Garderie : 0,67 € la ½ heure pour 1 enfant, 0,55 € par enfant pour deux enfants inscrits, et 0,45 € par enfant pour trois enfants inscrits.

✓ Réservation ou déclaration d'absence au service périscolaire (cantine, étude surveillée et garderie)

Toute réservation ou demande d'absence devra être effectuée au plus tard le **vendredi à 12h** pour la semaine suivante via le portail famille, accessible depuis le site internet de la mairie ou directement sur

<https://portail.berger-levrault.fr/MairiePontacq64530/accueil>

En cas d'absence de l'enfant pour cause de maladie, le service ne sera pas facturé si :

- **vous prévenez le service périscolaire avant 9h00 par SMS au 06.42.51.68.16**

ET

- **vous fournissez un certificat médical** à la Mairie (par courrier ou par mail à enfance@ville-pontacq.fr) **de moins d'une semaine.**

Toute absence non signalée dans les délais fera l'objet d'une facturation.

ATTENTION : EN CAS D'ABSENCE DE VOTRE ENFANT SUR LE TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE VOUS DEVREZ ENVOYER UN MESSAGE AU 06.42.76.10.33 (POUR L'ECOLE) ET AU 06.42.51.68.16 (POUR LE PERISCOLAIRE).

✓ Paiement du service périscolaire (cantine, étude surveillée et garderie)

Une facture sera émise en fin de mois et sera visible sur le portail. Un mail vous informera de sa mise en ligne. Aucun exemplaire papier ne sera délivré sauf demande expresse.

Modes de règlement :

- Prélèvement automatique (SEPA) le 20 du mois suivant.
- Paiement par carte bancaire via le portail **à réception de la facture.**
- Paiement par chèque ou espèces à la Mairie **à réception de la facture.**